

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE UNIVERSITE PARIS SACLAY**

**LE MINISTERE DES ARMEES - LE DIRECTEUR CENTRAL DU SERVICE DE SANTE DES ARMEES**

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le Code de la recherche ;

Vu le décret du 1er février 2023 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2024-51 portant création de l'unité mixte ad hoc UA15 et nommant Monsieur Georges LUTFALLA directeur ;

Vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée CSS 3 dans sa séance du 20 au 24 mai 2019 ;

Vu l'avis émis par le conseil scientifique de l'Inserm dans sa séance du 1er au 5 juillet 2019 ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision Inserm n° 2015-45 créant l'Unité Mixte de Recherche Inserm U 1197 ;

Vu la décision Inserm n° 2020-65 portant prolongation l'Unité Mixte de Recherche Inserm U 1197 ;

**DECIDENT :**

**Article 1 :** Il est mis fin, à sa demande, aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche U 1197 intitulée "Interactions cellules souches-niches : physiologie, tumeurs et réparation tissulaire", de Monsieur Georges UZAN.

**Article 2 :** La présente décision prend effet à compter du 25 avril 2024.

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE UNIVERSITE PARIS SACLAY**

**LE MINISTERE DES ARMEES - LE DIRECTEUR CENTRAL DU SERVICE DE SANTE DES  
ARMEES**